

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la **séance du dix-sept mars deux mille dix-sept**, une nouvelle convocation du conseil syndical a été faite en vertu de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**L'an deux mille dix-sept le vingt-quatre mars** à dix heures trente, le Conseil Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie à Belmont sur Rance, sous la présidence de M. André BEC.

**Présents :** LIQUIERE Jean-Louis, PLAGNES Michel, POMMIE Denis, ESPITALIER René, BARTHELEMY Claude, MARQUES Joël, CAVAILLES Joël, IMBRENDA Louis, BARDY Jeanine, CAUMES Thierry, CABANES Philippe, CALMETTE René, BEC André, PUECH Elian, JAMMES Xavier, BOUSQUET Maxime, ROUSSALY Pascal.

Monsieur André BEC, Président, remercie l'assemblée et après avoir fait l'appel ouvre la séance en donnant lecture de l'article L.2121-17 : « Le conseil syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 17 mars 2017, une nouvelle assemblée a été convoquée pour tenir séance le 24 mars 2017 au cours de laquelle le comité peut valablement délibérer sans condition du quorum.

Monsieur BEC précise que la réunion du 17 mars s'est tout de même tenue par respect pour les conseillers présents, ainsi que le personnel administratif et technique. Elle a été informelle et sans vote.

Monsieur BEC rappelle l'ordre du jour de la séance :

#### Ordre du Jour

1. Budget général du syndicat : Approbation du compte de gestion 2016, proposition au vote du compte administratif 2016 et de l'affectation du résultat, proposition au vote du budget prévisionnel 2017,
2. Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non-Collectif : Approbation du compte de gestion 2016, proposition au vote du compte administratif 2016 et de l'affectation du résultat, proposition au vote du budget prévisionnel 2017,
3. Assainissement Non-Collectif : Rapport annuel 2016 sur le Prix et la Qualité du Service Public,
4. Bilan de la cellule Rivière : Actions menées en 2016 et projets 2017,
5. Délibération pour l'étude hydromorphologique du Gos dans la traversée du Cayla sur la commune de Martrin.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du dernier Conseil Syndical en date du 6 octobre 2016. Aucune observation n'est émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

## 1. Budget général du syndicat : Approbation du compte de gestion 2016 et vote du compte administratif 2016

### Objet : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016 du Syndicat de la Vallée du Rance (délibération 2017-01)

Les comptes sont présentés par Monsieur BARTHELEMY, vice-président. Il expose à l'assemblée la gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2016 résumée ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET GENERAL						
Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		10 410.78 €	5 661.25 €		5 661.25 €	10 410.78 €
Opérations de l'exercice	62 598.52 €	78 472.70 €	18 234.06 €	13 633.51 €	80 832.58 €	92 106.21 €
TOTAUX	62 598.52 €	88 883.48 €	23 895.31 €	13 633.51 €	86 493.83 €	102 516.99 €
Restes à réaliser	0	0	80 000.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €	80 000.00 €
TOTAUX CUMULÉS	62 598.52 €	88 883.48 €	103 895.31 €	93 633.51 €	166 493.83 €	182 516.99 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2016 du Syndicat de la Vallée du Rance ainsi que les comptes de gestion 2016 établis par le trésorier.

Présents 16    Votants 16    Exprimés 16    Pour 16    Contre 0    Abstention 0

## 2. Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016

### Objet : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016 du SPANC du Syndicat de la Vallée du Rance (délibération 2017-02)

Les comptes sont présentés par Monsieur BARTHELEMY vice-président. Il expose à l'assemblée la gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2016 résumée ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET SPANC						
Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0	14 595.34 €	0	464.00 €	0	15 059.34 €
Opérations de l'exercice	197 958.33 €	199 086.70 €	5 486.24 €	232.00 €	203 444.57 €	199 138.70 €
TOTAUX	197 958.33 €	213 682.04 €	5 486.24 €	696.00 €	203 444.57 €	214 378.04 €

Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULÉS	197 958.33 €	213 682.04 €	5 486.24 €	696.00 €	203 444.57 €	214 378.04 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2016 du Syndicat de la Vallée du Rance ainsi que les comptes de gestion 2016 établis par le trésorier.

**Présents** 16 **Votants** 16 **Exprimés** 16 **Pour** 16 **Contre** 0 **Abstention** 0

### 3. Budget général du syndicat : Affectation du résultat

#### Objet : Budget général : affectation du résultat (délibération 2017-03)

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'affecter les résultats. L'assemblée, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015	
Résultats de l'exercice	15 874.18 €
Résultats antérieurs reportés	10 410.78 €
Résultat à affecter	26 284.96 €
Solde d'exécution d'investissement: déficit de financement	-10 261.80 €
Solde des restes à réaliser d'investissement: besoin de financement	0 €
<b>AFFECTATION</b>	<b>26 284.96 €</b>
Affectation en réserves R 1068 en investissement	10 261.80 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	16 023.16 €

**Présents** 17 **Votants** 17 **Exprimés** 17 **Pour** 17 **Contre** 0 **Abstention** 0

### 4. Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif : Affectation du résultat

#### Objet : Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif: affectation du résultat (délibération 2017-04)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation, le conseil syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016	
Résultats de l'exercice	1 128.37 €
Résultats antérieurs reportés	14 595.34 €
Résultat à affecter	15 723.71 €
Solde d'exécution d'investissement: besoin de financement	-4 790.24 €
Solde des restes à réaliser d'investissement: besoin de financement	0,00 €
<b>AFFECTATION</b>	<b>15 723.71 €</b>
Affectation en réserves en investissement R 1068	4 790.24 €
Report en exploitation R 002	10 933.47 €

**Présents** 17 **Votants** 17 **Exprimés** 17 **Pour** 17 **Contre** 0 **Abstention** 0

## 5. Budget primitif 2017 Syndicat de la Vallée du Rance

### Objet : Vote du Budget primitif 2017 : Syndicat de la Vallée du Rance (délibération 2017-05)

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2017 du « Syndicat de la Vallée du Rance ». Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif du « Syndicat de la Vallée du Rance » comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre/Opération	BP 2017	Chapitre/Opération	BP 2017
011 - Charges à caractère général	38 510.00 €	70 – Produit des services	5 600.00 €
012 - Charges de personnel	73 525.00 €	74748- participations des communes	20 278,00 €
66 - Charges financières	1 000,00 €	7478- autres organismes (Agence de l'Eau)	56 000.00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	042 – Opération d'ordre entre section	16 681.00 €
042 – Opération d'ordres entre section	1 997.00 €	758- produits divers de gestion courante	450.00 €
23- Virement section d'investissement	0,00 €	R002 résultat reporté	16 023.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>115 032.00 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>115 032.00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre/Opération	BP 2017	Chapitre/Opération	BP 2017
2182 Matériel de transport	5 197.00 €	1068 – Affectation en réserve	10 262.00 €
040 – Opération d'ordre entre section	0.00 €	040 – Opération d'ordre entre section	1 997.00 €
001 – Solde d'exécution reporté	10 262.00 €	10222- FCTVA	3 200,00 €
454126 – Travaux Tranche 1	80 000,00 €	454226 – Travaux Tranche 1	80 000.00 €
454127 – Travaux Tranche 2	95 000.00 €	454226 – Travaux Tranche 2	95 000.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>190 459.00 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>190 459.00 €</b>

Présents 17    Votants 17    Exprimés 17    Pour 17    Contre 0    Abstention 0

## 6. Budget primitif 2017 Service Public d'Assainissement Non Collectif

### Objet : Budget Primitif 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (délibération 2017-06)

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2017 du « Service Public d'Assainissement Non Collectif ». Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif du « Service Public d'Assainissement Non Collectif » comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre/Opération	BP 2017	Chapitre/Opération	BP 2017
011- charges à caractère général	7 600.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	10 933.00 €
012- charges de personnel	52 679.00 €	70 - Ventes produits (Redevance Assainissement Non Collectif)	3 900,00 €
42- opérations d'ordre entre section	232,00 €	747 - Participations communales	29 538,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	748 - Autres subventions (AEAG)	226 140.00 €
67 – Charges exceptionnelles	210 000,00 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>270 511.00 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>270 511.00 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre/Opération	BP 2017	Chapitre/Opération	BP 2017
2188 –immobilisations corporelles	232.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	0
001- Solde d'exécution reporté	4 791.00 €	040-28188 Opérations d'ordre entre section	232,00 €
		1068 - opérations d'ordre Autres réserves	4 791.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 023.00 €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>5 023.00 €</b>

Présents 17 Votants 17 Exprimés 17 Pour 17 Contre 0 Abstention 0

## 7. Assainissement Non Collectif : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service

### Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'année 2016

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat de la Vallée du Rance.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Présents 17    Votants 17    Exprimés 17    Pour 17    Contre 0    Abstention 0

## 7. Etude hydromorphologique du Gos dans la traversée du village du Cayla

### Objet : Étude hydromorphologique du Gos dans la traversée du village du Cayla (délibération 2017-08)

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite aux problèmes récurrents d'entretien, à la vétusté et à la dégradation de l'ouvrage mais aussi, du fait, de la réglementation, de la sécurité des riverains et suite aux inondations de 2014, la commune de Martrin a souhaité lancer une étude pour l'effacement du seuil du Cayla et rechercher des solutions afin de pérenniser le passage à gué en aval.

Dans ce cadre, et de par l'opportunité de répondre à l'appel à projet « continuité écologique » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour bénéficier d'un financement à hauteur de 100 %, une étude hydromorphologique du Gos dans la traversée du village du Cayla a été lancée. Une consultation de bureau d'étude a été faite et neuf bureaux d'étude ont répondu.

Après une analyse des offres selon les critères de technicité, prix et délai, celle du bureau d'étude CCE&C a été pré-validée par la commission d'appel d'offre et la commune de Martrin.

Monsieur le Président rappelle le coût de l'étude telle que proposée par le bureau d'étude CCE&C est de 18 600 € TTC pour la tranche ferme et l'avant-projet définitif.

Le plan de financement prévu est :

- 100 % Agence de l'Eau Adour-Garonne soit 18 600 € TTC,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Syndical décide :

- d'**approuver** la proposition de CCE&C au prix de 18 600 TTC,
- d'**approuver** le plan de financement
- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette étude.

La séance est levée à 12h.